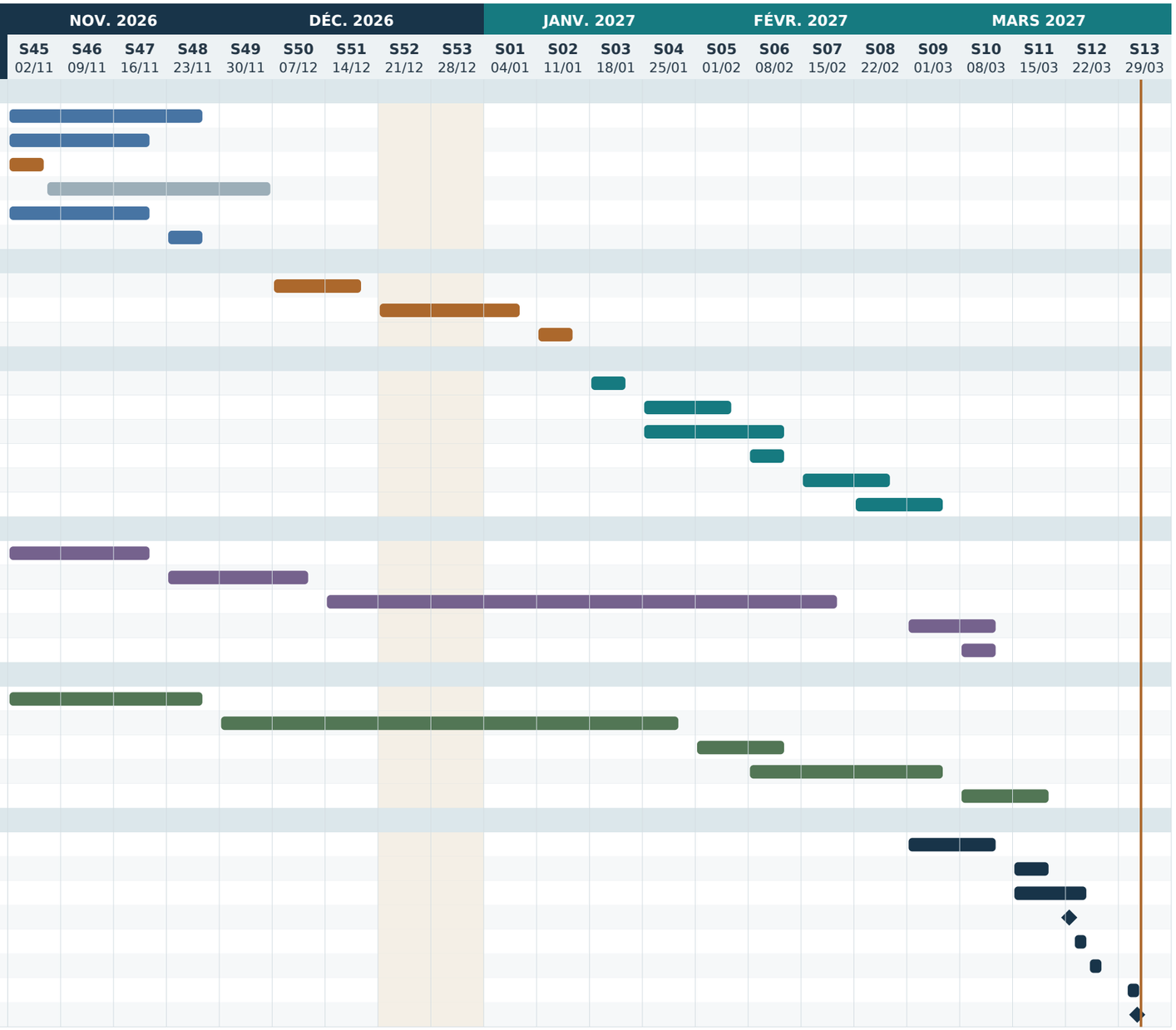
Planning général préliminaire de coordination

P01 - 02 octobre 2026 | Cinq lots | Préparation comprise | Fenêtre directrice : semaine du 02/11/2026 au 31/03/2027

Dates intermédiaires proposées par la MOE : à consolider avec les calendriers, moyens et délais industriels des titulaires. Lire impérativement les pages 2 à 4.

PHASE / INTERVENTION	PILOTE / LOTS	FENÊTRE CIBLE
PRÉPARATION ET CONTINUITÉ DU SERVICE		
Études EXE, synthèse, visas et commandes anticipées	Tous	02/11 - 27/11
Repérages complémentaires, autorisations, contrôleurs	MOA / lots	02/11 - 20/11
PDRE : préparation et transmission cible au 06/11	01	02/11 - 06/11
Délai préalable PDRE : aucun démarrage SS3 anticipé	01	07/11 - 06/12
Accueil provisoire : installation, réseaux, essais	02 / 03	02/11 - 20/11
Basculement initial, libération, consignations	MOA / 02 / 03	23/11 - 27/11
LOT 01 - DÉSAMIANTAGE ET CURAGE		
Installations SS3, retrait, nettoyage spécialisé	01	07/12 - 18/12
Contrôles, repli, restitution + réserve pour reprises	01 / MOA	21/12 - 08/01
Curage hors amiante ; constat des supports au 15/01	01 + 02	11/01 - 15/01
LOTS 02 ET 03 - AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS		
Relevés libérés, supports, tracés contradictoires	02 / 03 / 05	18/01 - 22/01
Cloisons, renforts, portes, adaptations des supports	02	25/01 - 05/02
CFO/CFA, SSI, sûreté ; adaptations CVC/plomberie	03 + 02	25/01 - 12/02
Contrôles avant fermeture ; parois/plafonds par zone*	02 / 03	08/02 - 12/02
Sols, peintures, finitions et protection des zones	02	15/02 - 26/02
Appareillages, luminaires, réglages CVC et réseaux	03 + 02	22/02 - 05/03
LOT 05 - MOBILIER, AGENCEMENTS ET CLOISONS MOBILES		
EXE mobilier, échantillons, interfaces lots 02/03	05 + 02 / 03	02/11 - 20/11
Prototype, travée témoin et visas ; cible au 11/12	05 / MOE	23/11 - 11/12
Fabrication par familles après visas et cotes critiques**	05	14/12 - 19/02
Livraisons, montage technique, fixations et réglages***	05 + 02	01/03 - 12/03
Raccordements intégrés et essais unitaires du mobilier	03 / 05	08/03 - 12/03
LOT 04 - ÉLÉVATEUR ET ACCÈS PMR, BRANCHE PARALLÈLE		
Relevés, EXE, visas ; commande après accord	04 + 02 / 03	02/11 - 27/11
Fabrication et approvisionnement de l’élévateur	04	30/11 - 29/01
Génie civil propre ; bétonnage principal cible au 05/02	04	01/02 - 12/02
Maturation/contrôles supports, abords, attentes réseaux	04 + 02 / 03	08/02 - 05/03
Montage, raccordements, conformité, essais et formation	04 / 03	08/03 - 19/03
ACHÈVEMENT, ESSAIS ET TRANSFERT FINAL		
Signalétique définitive : intervention coordonnée***	MOA / interf.	01/03 - 12/03
Essais globaux, réglages, contrôles et nettoyages	Tous	15/03 - 19/03
DOE, formations et vérifications avec l’exploitant	Tous / MOA	15/03 - 24/03
OPR communes : objectif du 22/03	MOE / lots	22/03
Corrections et levée des réserves ; réception cible 24/03	Tous / MOA	23/03 - 24/03
Transfert final, prise en main à vide, validation d’usage	MOA / lots	25/03 - 26/03
Repli du provisoire, remise en état et dernières finitions	02 / 03	30/03 - 31/03
ACHÈVEMENT COMPLET / ACCUEIL OPÉRATIONNEL	Tous	31/03



Lecture : colonnes = semaines ISO (date du lundi) ; la semaine du 30/11 est classée avec décembre. Dernière semaine limitée au mercredi 31/03.
* Fermetures et finitions par secteurs libérés, uniquement après contrôle des réseaux. ** Cotes dépendant du curage à confirmer après le 22/01 avant fabrication définitive.
*** Répartition montage / manutention et signalétique : hypothèses d’interface explicitées page 4. Les aplats ne constituent pas des durées productives garanties.
Fin d’année : réserve de coordination et de reprises, sans présumer une fermeture générale. Jours fériés à intégrer : 11/11, 25/12, 01/01 et 29/03 (aucun repli prévu ce dernier jour).
Chemins sensibles : PDRE > restitution > supports > finitions > mobilier > essais ; visas fabricant > élévateur > essais ; prototype > fabrication > livraison.

CADRE ET JALONS

Une enveloppe de cinq mois

Objet. Mettre à disposition de toutes les entreprises une même base de coordination pour le réaménagement de l’accueil et l’accès PMR. Le démarrage de l’opération est positionné dans la semaine du 2 novembre 2026, préparation incluse ; l’objectif est l’achèvement complet et un accueil opérationnel au plus tard le 31 mars 2027.

Le départ du 02/11 constitue le cadrage retenu par la maîtrise d’œuvre le 02/10/2026. La Pièce 00, § 1.2, p. 4, indique le 31/03/2027. Les autres dates ci-dessous sont des jalons de coordination proposés, à consolider avec les titulaires ; elles ne valent ni ordre de service ni validation des méthodes.

Date cible	Jalon et condition de passage
02/11/2026	Démarrage de la préparation, sous réserve de notifications et d’ordres de service permettant cette mobilisation.
06/11/2026	Transmission horodatée du PDRE pour un démarrage SS3 au plus tôt le 07/12.
20 puis 27/11	Accueil provisoire testé le 20/11 ; basculement et consignations du 23 au 27/11. Visas de lancement de l’élévateur visés au 27/11.
11/12/2026	Prototype mobilier, échantillons et interfaces validés avant lancement de série par familles.
08 puis 15/01/2027	Restitution amiante au plus tard le 08/01 dans ce scénario ; curage et constat contradictoire des supports au 15/01.
22/01 et 12/02	Tracés et cotes critiques confirmés le 22/01 ; contrôles par secteur avant fermeture des parois/plafonds au plus tard le 12/02.
26/02/2027	Zones intérieures finies et protégées pour les livraisons de mobilier de début mars.
12 puis 19/03	Mobilier monté et raccordé au 12/03 ; élévateur en état de fonctionnement et essais globaux achevés au 19/03.
22 au 26/03	OPR le 22/03 ; corrections et réception visée le 24/03, si les conditions sont réunies ; transfert et prise en main les 25 et 26/03.
30 et 31/03	Repli après validation du nouvel accueil, remise en état et achèvement complet au 31/03.

Conditions qui commandent les dates

Amiante. Le scénario intègre au moins 30 jours entre transmission du PDRE et démarrage de l’opération SS3. Il retient aussi le mois minimal indiqué au CCTP lot 01, § 7.1. L’intervalle du 21/12 au 08/01 couvre les contrôles, résultats, repli et reprises éventuelles ; il ne constitue pas une autorisation de restitution automatique. Aucune intervention d’un autre lot n’est admise dans une zone non formellement restituée.

Délais industriels et supports. Les durées de fabrication, capacités d’atelier, disponibilités des laboratoires et mainteneurs ainsi que les temps de séchage sont à confirmer. Le bétonnage principal de l’élévateur est visé au 05/02 ; le montage du 08/03 reste subordonné aux résistances requises et à la réception des supports. Le seul écoulement du temps ne vaut pas validation.

Fin d’opération. Formations et documents d’exploitation sont préparés avant la réception visée. Le provisoire demeure disponible jusqu’à validation écrite du fonctionnement définitif. L’ouverture au public suppose des essais conformes et la levée préalable des réserves bloquantes ; ces opérations ne sont pas reportées après le 31/03.

RÉFÉRENCES DU DCE

Où trouver les prescriptions

Lecture des treize pièces techniques remises, datées du 17 août 2026. Les pages indiquées sont celles des PDF ; les versions figurent ci-dessous. Les calendriers détaillés se construisent à partir de ces prescriptions, puis sont consolidés par la MOE/OPC.

Pièce / version	Localisation et contenu utile au planning
Pièce 00 - Prescriptions communes V03	§ 1.2, p. 4 : échéance du 31/03. § 3.3, p. 8 : points d'arrêt. § 7.1 à 7.4, pp. 13-14 : préparation, OPC et calendriers détaillés. §§ 8-9, pp. 15-17 : essais, DOE et transfert.
Notice architecturale générale V02	§§ 8-9, p. 8 : prototype, intégration technique et coordination avant fabrication, fermeture des parois ou pose définitive.
Mémoire technique général V03	§§ 7.1-7.4, pp. 19-20 : provisoire, séquence générale, restitution amiante. §§ 9.1-9.5, pp. 23-24 : EXE, points d'arrêt, essais et transfert. Écart de date p. 6 : voir p. 4 du présent planning.
Notice technique lot 01 V03	§§ 3-4, p. 4 : étapes du retrait et points d'arrêt ; § 5, p. 5 : interfaces avec lots 02/03/04 et contrôles indépendants.
CCTP lot 01 V03	§ 5.1, p. 9 : phasage et durées à exposer dans l'offre. §§ 6-7, pp. 10-11 : préparation et PDRE. § 12, pp. 15-16 : contrôles. §§ 15-16, pp. 19-20 : interfaces, calendrier et points d'arrêt.
Notice technique lot 02 V03	§ 4, p. 4 : provisoire, basculement, après-désamiantage et finitions. §§ 5-6, p. 5 : interfaces et résultat final.
CCTP lot 02 V03	§§ 5 et 7, pp. 8-9 : coordination matérielle et calendrier détaillé. §§ 19-20, pp. 23-24 : phasage et interfaces ; §§ 21-22, pp. 24-25 : contrôles, essais et mise en service.
Notice technique lot 03 V02	§§ 3-4, p. 3 : migration et interfaces ; §§ 5-6, p. 4 : sûreté, essais et réserves bloquantes.
CCTP lot 03 V03	§§ 7-8, pp. 15-17 : EXE, synthèse et basculements. §§ 21-22, pp. 30-31 : mobilier et intervenants spécialisés. §§ 23-24, pp. 32-33 : essais, formation et transfert.
Notice technique lot 04 V02	§ 3, pp. 2-3 : ensemble autonome ; § 5, p. 3 : interfaces et mise en service en mars ; § 6, p. 4 : essais.
CCTP lot 04 V02	§ 5, p. 9 : EXE et points d'arrêt. § 17.2, p. 23 : études en novembre, fabrication décembre-janvier, supports en février, montage/réception en mars. § 21, p. 27 et annexe A, p. 29 : interfaces et visas.
Notice technique lot 05 V02	§ 4, p. 3 : interfaces ; §§ 5-6, p. 4 : prototype, validation avant série, fabrication et livraison.
CCTP lot 05 V03	§§ 4-5, pp. 6-7 : responsabilités, EXE et prototype. § 15, p. 13 : montage technique et essais. Annexe B, p. 16 : cotes, visas, contrôle atelier et réception des zones.

Repérage du fichier. La Pièce 00 correspond au PDF fourni sous le nom abrégé « 2026_0~1(9).PDF ». Les prescriptions du CCAP, du RC, des plans, du PGC et des avis du contrôleur technique restent à articuler au calendrier détaillé ; le présent document ne modifie pas leur ordre de priorité.

COORDINATION ET PORTÉE DU DOCUMENT

Précisions de lecture commune

Statut P01. Cette synthèse complète la lecture du DCE par une représentation datée. La maîtrise d'œuvre propose les précisions suivantes pour validation par la maîtrise d'ouvrage et diffusion commune. Elles sont identifiées afin de ne pas attribuer implicitement des prestations par une simple barre de planning.

Point relevé dans les pièces	Hypothèse retenue pour le planning / clarification à diffuser
Date de fin	La Pièce 00 § 1.2, p. 4, indique le 31/03/2027 ; le mémoire général § 1.3, p. 6, indique encore le 02/04/2027. Le présent cadrage retient le 31/03/2027 pour l'ensemble de l'opération. La réponse commune devra le préciser.
Numérotation des phases	La Pièce 00 § 7.3 inverse les phases 3 et 4 par rapport au mémoire général § 7.3. Le diagramme utilise les intitulés des tâches ; la branche PMR est parallèle aux travaux intérieurs, selon le CCTP lot 04 § 17.
Montage du mobilier	Le CCTP lot 05 § 4, p. 6, et § 15.2, p. 13, impose le montage technique au lot 05. Les notices lots 02/05 et le CCTP lot 02 § 20 conservent une affectation au lot 02. Hypothèse de coordination : montage technique lot 05 ; aide logistique lot 02 selon son marché. Cette interface doit être confirmée explicitement.
Supports de l'élévateur	Les CCTP lots 02 (§ 20) et 04 (§ 21) incluent le génie civil direct dans le lot 04, tandis que la matrice Pièce 00 § 10.1, p. 18, conserve une répartition différente. Hypothèse : supports propres au lot 04 ; raccords généraux hors emprise au lot 02.
Signalétique définitive	Les notices lots 02/04/05 renvoient à un marché MOA distinct ; le CCTP lot 02 § 17.1, p. 21, énumère aussi certaines prestations d'orientation définitive. Le planning réserve un créneau commun sous coordination MOA, sans arbitrer le périmètre financier, à préciser dans la réponse commune.

Ce que chaque entreprise doit préciser dans sa proposition

Le calendrier propre au lot fera apparaître les études, visas, échantillons et prototypes ; les commandes et fabrications ; les effectifs et durées d'intervention ; les attentes envers les autres lots ; les contrôles et points d'arrêt ; les essais, formations, DOE et opérations de transfert. Il signalera tout délai incompatible avec le 31/03 et proposera les ajustements de moyens ou de séquence permettant de tenir cette échéance.

Les recouvrements concernent des zones distinctes et préalablement libérées. Les contrôles avant fermeture sont organisés par secteur. La MOE/OPC consolide et actualise le calendrier ; le lot 02 assure la coordination matérielle quotidienne et les titulaires alimentent le planning glissant à trois semaines. Les congés, jours fériés, délais d'analyse et conditions de séchage restent intégrés aux durées annoncées.

Prérequis à confirmer dès la préparation : disponibilité du provisoire ; complément de repérage en façade avant intervention concernée ; autorisations applicables ; réservations des laboratoires et mainteneurs ; disponibilité de l'exploitant aux essais ; délai industriel de l'élévateur et des cloisons mobiles. Toute découverte ou modification de périmètre déclenche une analyse de ses conséquences avant mise à jour du planning.

Références complémentaires vérifiées le 02/10/2026

Code du travail, art. R. 4412-137 : transmission du PDRE au moins 30 jours avant démarrage de l'opération SS3.
Légifrance - article R. 4412-137.
Service-Public : calendrier des jours fériés 2027, notamment lundi de Pâques le 29 mars.
Service-Public - jours fériés 2027.